



Département de la Guadeloupe
**Syndicat Mixte des Transports
 Du Petit Cul de Sac Marin**

SEANCE DU 08 Avril 2025
 Délibération du Comité Syndical
 2^{ème} séance ordinaire de l'année
 N°15-04-2025

EXAMEN ET ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2025

Le vendredi 8 avril 2025 à 9h30, le Comité Syndical dûment convoqué le vendredi 21 mars 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en session ordinaire, à la salle des délibérations du SyMEG impasse Guy cornely, 97122 Baie-Mahault, sous la présidence de Monsieur Georges DAUBIN,

	PRÉNOM	NOM	FONCTION	PRÉSENT(E)	ABSENT(E)	OBSERVATIONS
1	Georges	DAUBIN	Président	X		
2	Alix	NABAJOTH	1er Vice-Président	X		
3	Elodie	CLARAC	2e Vice-Présidente	X		
4	Jules	FRAIR	3e Vice-Président		X	
5	Nadia	CELINI	4e Vice-Présidente	X		
6	Harry	DURIMEL	5e Vice-Président		X	
7	Dominique	BIRAS	Délégué titulaire		X	
8	Denis	BERNADOTTE	Délégué titulaire	X		Excusé et remplacé par Tonny MOUSSE
9	Fulbert	HENRY	Délégué titulaire		X	
10	Nadiah	SURVILLE-PERAFIDE	Déléguée titulaire		X	
11	Danila	BAZILE-CHALUS	Déléguée titulaire	X		
12	Jean-Luc	CELIGNY	Délégué titulaire		X	
13	Hugues	CHATEAUBON	Délégué titulaire	X		
14	Jacques	KANCEL			X	
15	Liliane	MONTOUT	Déléguée titulaire		X	
16	Ary	CHALUS	Délégué titulaire	X		Excusé et remplacé par Corinne PETRO
17	Philippe	DEZAC	Délégué titulaire	X		

Nombre de délégués en exercice : 17

Délégués présents : 9

Votants : 8

Assistaient également à la séance : Patrick RILCY (DGS) ; Tatiana DIDON (Secrétariat de Direction) ; Karim CYRILLE (Préfigurateur Karu'Vélo) ; Ruiz CHALUS (service financier) ; Nadine CYSIQUE (Responsable adjointe Finances) ; Laurent CHERALDINI (Responsable Transport) ; Jerrold DAUBIN (Service Informatique) ; DELVERT Sandrine ; Endrick ERAVILLE (Responsable RH) ; Patrick JEAN-CHARLES (Chargé de missions auprès de la Direction) ; Steffy KORUTOS (Chargée de missions auprès de la Direction) ; Robert LANDRE (Chargé de missions auprès de la Direction ; Kora LANNEAU (Chargée de communication) ; Luidgy LEFEBVRE (Préfigurateur Transport Scolaire) ;

Secrétaire de séance : Mme Elodie CLARAT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance à l'unanimité (article L2121-15 du CGCT).

Le projet du Budget Primitif 2025 tient compte des éléments du Débat d'Orientations Budgétaires et du contexte actuel incluant notamment les dispositions de la loi de finances 2025 et ses impacts locaux.

Ainsi, le projet de budget primitif 2025 est présenté en équilibre sur les 2 sections et se récapitule comme suit :

EXPLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	42 584 792,37	25 604 499,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 16 980 293,37
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	42 584 792,37	42 584 792,37
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	24 463 997,63	14 566 942,12
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	762 403,27	223 253,35
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 10 436 205,43
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	25 226 400,90	25 226 400,90
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	67 811 193,27	67 811 193,27

I – Présentation générale :

L'ensemble des dépenses et des recettes se présentent comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	42 584 792,37 €	42 584 792,37 €
Investissement	25 226 400,90 €	25 226 400,90 €
Total BP 2025	67 811 193,27 €	67 811 193,27 €

Pour rappel, les Budgets Primitifs précédents s'élevaient à :

Budget primitif	
2024	64 106 007,90 €
2023	60 920 907,66 €
2022	60 456 204,74 €
2021	55 699 339,70 €

II - La section de fonctionnement :

A – Dépenses de fonctionnement :

Les dépenses s'élèvent à 42 584 792,37 € se décomposent de la manière suivante :

- Chapitre 011 (charges à caractère général) : 24 351 801,77 €

Ce chapitre retrace les charges à caractère général dont le transport pour l'exercice 2025.

Il comptabilise également les impacts financiers de l'avenant n°7 de la délégation de service public.

- Chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés) : 2 210 185,48 €

Ce montant sur la ligne s'avère nécessaire pour faire face aux dépenses de personnel et assimilées en tenant compte des recrutements prévus.

- Chapitre 65 (autres charges de gestion courante) : 65 884,00 €

Ce chapitre recense les autres charges de gestion courantes, les indemnités versées aux élus et leur formation.

- Chapitre 67 (charges exceptionnelles) : 1 389 979,00 €

Le montant inscrit dans ce chapitre concerne notamment des dépenses exceptionnelles mises au titre de prévision. Il s'agit notamment d'écritures techniques prévues dans le cadre de la régularisation de TVA.

- **Chapitre 042 (opérations d'ordre de transfert) : 000,00 €**

Ce chapitre fait référence aux dotations d'amortissement pour l'année 2025.

Il est à noter que le mode de gestion des amortissements a été modifié à partir de l'exercice 2022 au prorata temporis suivant la délibération du 07/10/2021.

- **Chapitre 023 (virement à la section d'Investissement) : 12 586 942,12 €**

Le montant de ce chapitre s'élève à **12 586 942,12 €** pour faire face aux différentes dépenses en section d'investissement.

B – Recettes de fonctionnement :

Les recettes s'élèvent à 42 584 792,37 €

Celles-ci concernent :

- **Chapitre 002 (Report de l'exercice précédent) : 16 980 293,37 €**

Ce montant est issu de l'affectation des résultats de l'exercice 2024.

- **Chapitre 70 (Produits des services, du domaine...) : 305 300,00 €**

Il concerne notamment les versements des parents concernant le transport scolaire prévues pour l'année 2025 et de la redevance du transport urbain (vélos électriques).

De plus, il comptabilise la recette liée à l'exploitation du bus des mers ainsi que la réémission des titres de la régie comprenant la TVA collectée.

- **Chapitre 73 (impôts et taxes) : 23 308 321,00 €**

Ce chapitre fait référence au versement mobilité en tenant compte de la réalisation de l'exercice 2024 relative au reversement des sommes perçues par l'Urssaf sur 12 mois.

- **Chapitre 74 (dotations, subventions et participations): 1 765 878,00 €**

Ce chapitre concerne, notamment, toutes les dotations versées à la Collectivité :

Intitulé	Montant	Détails
Participation de la REGION	71 000,00 €	
Participation de CAP EXCELLENCE	213 000,00 €	(71000 x 3 communes)
Participation de la CARL	284 000,00 €	(71000 x 4 communes)
Dotation globale de décentralisation	1 182 878,00 €	Convention régionale
TOTAL	1 750 878,00 €	

- **Chapitre 75 (autres produits de gestion courante)**

Il s'agit de la prévision du remboursement des agents de la part aux chèques-déjeuner et de la compensation suite au relèvement du seuil des salariés des entreprises redevables au versement transport-mobilité (en tenant compte notamment de la réalisation de l'exercice 2024).

La section de fonctionnement est équilibrée.

III - La section d'investissement :

A – Dépenses d'Investissement

La section d'Investissement est présentée en dépenses et en recettes pour un montant de 25 226 400,90 €

Les montants des Restes à réaliser votés lors du Compte Administratif 2024 sont les suivants :

	Restes à réaliser	
	Dépenses	Recettes
Investissement	762 403,27 €	223 253,35 €

Les Restes à Réaliser au chapitre 13 (Subvention d'équipement) de 223 253,35 € se détaillent comme suit :

- Convention FSIL 13-2020 Elaboration schéma directeur des modes actifs et déploiement d'une solution de covoiturage pour 23 253,35 € (solde) ;
- Le contrat de convergence et de transformation n°CCT n°02-2023 sur BOP 112 pour 200 000.00 €

Les propositions nouvelles des opérations d'investissement pour l'exercice 2025 s'élèvent à 24 463 997,63 € :

- Chapitre 20 (immobilisations incorporelles) : 3 470 178,43 €
- Chapitre 21 (immobilisations corporelles) : 19 963 819,20 €
- Chapitre 23 (immobilisations en cours) : 1 000 000.00 €
- Chapitre 26 (participations) : 30 000.00 €

B – Recettes d'Investissement

L'ensemble des recettes nouvelles s'élèvent quant à elles à 25 003 147,55 € réparties de la manière suivante :

- Chapitre 001 (solde d'exécution positif reporté de 2023) : 10 436 205,43 €
- Chapitre 021 (virement de la section de la section de Fonctionnement) : 12 566 942,12 €
- Chapitre 040 (Amortissements) : 2.000.000,00 €

Vous êtes invités à en débattre avant de procéder à un vote par chapitre et à autoriser le Président à exécuter les délibérations induites par ce budget.

Examen et Adoption du Budget Primitif – Exercice 2025

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction M43,

Vu les résultats du Compte Administratif 2024 et du Compte de Gestion 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du 08 Avril 2025,

Vu les rapports,

Considérant l'avis favorable de la commission finances du SMT lors de sa réunion du sur le rapport relatif aux orientations budgétaires du SMT pour l'année 2025.

Considérant l'avis favorable du comité syndical du SMT lors de sa séance du 28 Mars 2025 sur le rapport relatif aux orientations budgétaires de l'année 2025.

Considérant que la clôture budgétaire de l'exercice 2024 du SMT fait apparaître un excédent cumulé de 16 980 293,37 € au titre de la section de Fonctionnement et de 10 436 205,43 € au titre de la section d'Investissement.

Considérant que ces excédents budgétaires s'accompagnent d'un endettement inexistant.

Considérant la proposition de maintenir en 2025 le taux du versement mobilité à hauteur du taux fixé en 2017, soit 1,5%.

Considérant que le budget doit être voté en équilibre réel avant le 15 avril de l'exercice auquel il s'applique, Le Président expose au comité syndical les conditions de préparation du budget primitif, les efforts faits par la collectivité pour prendre en compte les besoins des habitants.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir voté

Résultat :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

DECIDE

Article 1 : D'adopter le « **BUDGET PRIMITIF 2025** » par chapitre et présenté comme suit :

EXPLOITATION		
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE		
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	42 584 792,37	25 604 499,00
+	+	+
REPORTS		
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 16 980 293,37
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	42 584 792,37	42 584 792,37
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE		
CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	24 463 997,63	14 566 942,12
+	+	+
REPORTS		
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	762 403,27	223 253,35
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 10 436 205,43
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	25 226 400,90	25 226 400,90
TOTAL		
TOTAL DU BUDGET (3)	67 811 193,27	67 811 193,27

Article 2 : D'autoriser le Président à solliciter auprès des collectivités membres, les contributions suivantes :

- Riviera du Levant : 284 000 €
- Cap Excellence : 213 000 €
- Conseil Régional : 71 000 €

Article 3 : De donner pouvoir au Président pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives, techniques et financières pour mener à bien l'exécution de la présente, de le mandater pour exécuter les programmes inscrits au budget de l'année 2025 :

Point n°5

Examen et Adoption du Budget Primitif 2025

Comité Syndical du 08.04.2025

8/9

- Lancer les différentes opérations inscrites au budget par des consultations, études et appel d'offres s'agissant notamment du programme détaillé des opérations des sections de Fonctionnement et d'Investissement ;
- Elaborer, signer et exécuter les marchés attribués par la Commission d'appel d'offres et tours les contrats nécessaires à la réalisation du programme de Fonctionnement et d'Investissement ;
- Mettre en place le plan de financement des différentes opérations d'investissement, notamment pour la liquidation des subventions de l'Europe, de l'Etat et des Collectivités Territoriales ;
- Renouveler les différents appels d'offres ou consultations et signer les marchés pour les fournitures et les produits nécessaires au fonctionnement du Syndicat Mixte des Transports...

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 5 : Le Président, le Comptable public et le Service Administratif du Syndicat Mixte des Transports du Petit Cul de Sac Marin, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture
Le :
Et publication ou notification
Du :

Fait à Baie-Mahault, le 10 avril 2025

Le Président

Georges DA...

